



CGC-DGFiP et SNC-CGC

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73

Sites : www.cgc-dgfiip.info / www.snc-dgfiip.info

Adresses mail : cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr

snc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr



Syndicat National des
cadres A

Syndicat National
des contrôleurs

Action Publique 2022 : passage en force ou virage négocié ? Soyons attentifs et mobilisés ensemble !

Nous partageons les vives inquiétudes de l'ensemble des personnels de notre administration. La participation particulièrement élevée à la DGFiP enregistrée lors de la journée d'action fonction publique du 22 mars dernier donne la mesure du malaise dans notre administration.

Comme praticiens et agents de la DGFiP nous sommes en droit d'émettre des craintes sur les projets contenus dans les plans Action Publique 2022 quant au futur de nos missions même si il n'a pas encore été pleinement dévoilé. Le Directeur Général s'est borné à livrer des pistes d'évolutions organisationnelles.

A la DGFiP, nous avons déjà été tellement habitués à être réduits en nombre (130 000 agents en 2008 – 102 000 aujourd'hui), puis réorganisés et enfin regroupés que nous pourrions être désabusés sur notre avenir et comme insensibilisé à la poursuite de ces errements. Mais nous ne pouvons renoncer à notre identité et à nos valeurs ni demeurer indifférents au fait que notre administration est de plus en plus déchuée de ses prérogatives tandis que son personnel est constamment rabroué en termes de reconnaissance et de rémunération.

Un constat : la situation est devenue intenable pour exercer nos missions actuelles, sous la pression exercée par les suppressions d'emplois continuelles obligeant à des réorganisations permanentes. Dans « l'air du temps », le mouvement va se poursuivre et s'amplifier au point que les petites DDFiP vont se regrouper tandis que les centres de services RH et les pôles métiers (centres d'appel, pôles juridictionnels) s'installeront communément dans le paysage et vont s'éloigner de l'agent à l'instar du guichet pour l'utilisateur.

Réformiste par principe, nous ne sommes pas opposés à la prise en compte des besoins de notre société, et ne contestons pas les impératifs de rigueur budgétaire. Cependant, les chantiers ouverts par les projets CAP 2022, très largement axés sur la maîtrise de la dépense publique, annoncent peu de perspectives positives. La courte histoire de la DGFiP risque de s'achever sous forme d'une usine numérique à fin 2020 dans sa relation avec les usagers.

Pourtant, la « révolution » AP 2022 pourraient au contraire constituer une opportunité d'évoluer dans nos missions, nos carrières et nos perspectives professionnelles s'il ne reposait pas sur un a priori destructeur d'emplois et de missions de service public. Il suffirait à la base, de proposer une vision dynamique et positive partagée par le plus grand nombre

de ses acteurs plutôt que d'envisager le dépeçage de la DGFIP - auparavant citée comme fleuron de administration d'excellence - et de gâcher des ressources humaines appréciables.

Les positions de la CGC-DGFIP :

Un principe, le maintien d'un service public de qualité qui passe par :

- Le maintien du statut du fonctionnaire (secret professionnel, neutralité, intérêt général) pour garantir le principe d'égalité de traitement des usagers du service public ;
- un réseau et des guichets de proximité en nombre suffisant (ruralité, publics fragiles, service aux collectivités) ;
- Une administration performante et adaptative qui ne doit pas être *ad vitam* sous la pression emploi/restructuration restreignant sa capacité d'action.

Des demandes pour l'ouverture de discussions avec l'ensemble des organisations syndicales pour négocier les changements :

- **sur le devenir de la DGFIP**, l'évolution de ses missions, son organisation, ses effectifs ... de manière ouverte et non dogmatique ;
- **sur la situation des personnels** au regard des rémunérations, du déroulé des carrières à la DGFIP, des doctrines d'emploi, des règles de gestion, de la mobilité ;
- **sur la définition d'une politique salariale** basée non pas sur la rémunération au mérite individuel mais sur une évolution significative des rémunérations, complétée d'un intéressement collectif innovant et motivant, déterminé sur des résultats et des indicateurs pertinents.
- **sur une amélioration des conditions de vie au travail** qui passe par un arrêt des suppressions d'emplois, d'un bilan périodique de fonctionnement, et d'un plan d'action volontariste.
- Une réelle **politique sociale** avec un régime complémentaire de santé, abondé par l'employeur, permettant la prise en charge d'au moins 50 % des dépenses de mutuelle et une véritable retraite complémentaire, à l'instar du privé.

Les personnels de la DGFIP sont lassés d'être considérés comme un fardeau financier et d'éprouver un sentiment de déstabilisation permanente qui secoue le réseau et participe au mal-être de ses personnels y compris l'encadrement.

A défaut d'être entendus et en cas d'absence de signaux positifs, nous invitons l'ensemble des personnels à se mobiliser fortement pour la journée d'action fonction publique fixée au mardi 22 mai 2018.

	<p>La CGC DGFIP et le SNC-DGFIP se battent à vos côtés pour défendre vos droits. Pour recevoir régulièrement nos informations Renvoyez par courriel votre demande expresse à : cgcdgfp.bn@dgifp.finances.gouv.fr ou à : sncdgifp.bn@dgifp.finances.gouv.fr</p>	
---	---	---